

Les honoraires de votre médecin

Votre médecin, le **Docteur AMSTUTZ**, exerce dans le cadre de la Convention médicale signée entre les syndicats médicaux et les caisses d'assurance maladie.

Il est conventionné « **SECTEUR 1** », c'est-à-dire **qu'il applique les tarifs de remboursement de l'assurance maladie**. Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation.

Vous pouvez déclarer votre pédiatre « médecin traitant » de votre enfant.

Fourchette d'honoraires :

Consultation de **28,00 à 60,00 euros**
Indemnités de dimanche (consultation + **20,00 euros**)
Indemnités de nuit (consultation + **35,00 euros**)

Le remboursement s'effectue sur la base du tarif conventionnel qui est :

- Pour les consultations du 1^{er} mois - du 9^{ème} mois - du 24^{ème} mois : **46,00 euros**
- Pour les enfants jusqu'à 6 ans : **32,00 euros**
- Pour les enfants de 6 à 16 ans : **28,00 euros**